



Le Maire

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Du 15 mai 2024**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 20  
Absents excusés avec procuration : 8  
Absents excusés sans procuration : 1

Patrick GUERIN est élu secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le sept mai, s'est réuni en séance publique en mairie, 4 place de la Concorde, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Maire.

**Titulaires présents :****Le Maire :** Françoise GONNET TABARDEL**Les Adjoints :** Patrick GUERIN – Jean-Pierre MAUBERT – Alexandra DEVE COLLETTE – Yvon BLADIER – Alexandre CHABANIS – Marlène BOUVIER,**Les Conseillers Municipaux :** Jacky BEAU – Patrick ADRAGNA – Alain DEFFES – Nicole HUGUES – Monique BOF – Gérard THERON – Pascal VAN WYNENDAELE – Emmanuelle BRENIERE – Orlane COMBE – Jean-Marc SERRE – Maryline LANDRAUD – Patrick GARCIA – Jean-François COAT.**Absents ayant donné procuration :** Emilie MARCE (procuration à Jean-Pierre MAUBERT) – Michel QUINSON (procuration à Patrick ADRAGNA) – Alain CARILLION (procuration à Françoise GONNET TABARDEL) – Thérèse GUINAULT (procuration à Nicole HUGUES) – Bénédicte SAUJOT (procuration à Alexandra DEVE COLLETTE) – Wendy SCHUSCHITZ (procuration à Orlane COMBE) – Mina HARIM (procuration à Jean-Marc SERRE) – Christine GARCIA (procuration à Maryline LANDRAUD).**Absents :** Gérard BEYDON**Délibération N° 2024-38****Objet : Adhésion au groupement de commandes pour les marchés d'assurance****Rapporteur :** Madame Françoise GONNET TABARDEL, Maire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes DRAGA, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurance régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé notamment des garanties suivantes :

Assurances responsabilité civile, protection fonctionnelle, protection juridique, flotte automobile, dommages aux biens, et toute autre garantie nécessaire en fonction des besoins d'assurance détectés pour chaque membre du groupement.

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes DRAGA.

Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;
- **DECIDE** l'adhésion de la Commune de Bourg-Saint-Andéol à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente délibération au Représentant Légal du Coordonnateur ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance.

#### **Adopté à la majorité (22 voix)**

Pour : Françoise GONNET TABARDEL - Patrick GUERIN - Emilie MARCE - Jean-Pierre MAUBERT - Alexandra DEVE COLLETTE - Yvon BLADIER - Alexandre CHABANIS - Marlène BOUVIER - Michel QUINSON - Jacky BEAU - Patrick ADRAGNA - Alain DEFFES - Nicole HUGUES - Monique BOF - Alain CARILLION - Gérard THERON - Pascal VAN WYNENDAELE - Thérèse GUINAULT - Emmanuelle BRENIERE - Bénédicte SAUJOT - Wendy SCHUSCHITZ - Orlane COMBE

Abstentions : Jean-Marc SERRE - Maryline LANDRAUD - Patrick GARCIA - Mina HARIM - Jean-François COAT - Christine GARCIA.

Le Maire,

Françoise GONNET TABARDEL



Le secrétaire de séance,

Patrick GUERIN

